

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 31 Juillet à 14 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 Juillet 2013, et reconvoqué le 26 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. BASTELICA
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, M. ZUCARELLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	32

M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 31 juillet 2013

Délibération N°2013 / 222

« U Palatinu, Palais des sports et des spectacles » : Matériels et Equipements Scéniques.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Les travaux de construction de la « Halle des sports », dénommée depuis le 18 juin 2013 « U Palatinu, Palais des Sports et des Spectacles », se terminent.

Or pour faire fonctionner cet espace comme une salle de spectacles, il est nécessaire de la doter d'un équipement scénique et technique adapté. C'est pourquoi, durant le dernier trimestre 2012 a été élaboré un cahier des charges permettant de solliciter un cabinet en capacité de déterminer le matériel scénique et technique correspondant :

- aux besoins des futurs utilisateurs ;
- aux capacités techniques de la salle ;

En effet, une grande diversité de matériel existe actuellement et il y a lieu de choisir le mieux adapté à la configuration spatiale comme au confort acoustique de la salle en tenant compte des très fortes contraintes du bâtiment (sol sportif, surcharge, etc...).

Il s'agit de doter l'établissement d'un équipement de base lui permettant de fonctionner et de répondre à tous types de sollicitations :

L'ensemble des équipements nécessaires au fonctionnement de cet établissement est regroupé en 5 lots d'une valeur totale de 450 000 euros HT

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Serrurerie scénique
2	Scène modulable
3	Mobiliers, chaises empilables
4	Tentures de scène
5	Électricité et éclairage

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

(Sous réserve de la validation de la part des cofinanceurs de l'éligibilité du dossier et du pourcentage de participation) :

CTC	CNV (Centre National de la chanson, des variétés et du jazz)	Ville	TOTAL
225 000 € HT	45 000 € HT	180 000 € HT	450 000 € HT

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Centre National de la Chanson des Variétés et du Jazz :

Montant de l'opération 450 000 € HT

Participation CTC	(50 % du montant HT)	225 000 € HT
Participation CNV	(10 % du montant HT)	45 000 € HT
Part communale	(40 % du montant HT)	180 000 € HT

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2013 :
EN INVESTISSEMENT :

En Dépenses :

Chapitre 21, Article 2158, Fonction 411.

En Recettes :

Chapitre 13, Article 1322

Chapitre 13, Article 1321

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le présent programme relatif au projet aménagements scéniques « U PALATINU, PALAIS DES SPORTS ET DES SPECTACLES » ;
- D'adopter le plan de financement de l'opération ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Centre National de la Chanson des Variétés et du Jazz ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur PANTALONI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES AVIS favorable de la commission municipale compétente en date du 25 juillet 2013.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le programme d'aménagements scéniques pour « U PALATINU, PALAIS DES SPORTS ET DES SPECTACLES », tel qu'exposé ci-dessus,

ADOPTE

Le plan de financement qui s'établirait ainsi que suit :

Montant de l'opération 450 000 € HT

Participation CTC	(50 % du montant HT)	225 000 € HT
Participation CNV	(10 % du montant HT)	45 000 € HT
Part communale	(40 % du montant HT)	180 000 € HT

(Sous réserve de la validation de la part des cofinanceurs de l'éligibilité du dossier et du pourcentage de participation) :

AUTORISE M. le MAIRE

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale De Corse et du Centre national de la Chanson, des Variétés et du Jazz

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,



mm A. Renucci
Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130731-2013_222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2013